

CHARTRE DE PARTENARIAT ENTRE LE STANDARD DE LIEGE et L'ASBL LA FAMILLE DES ROUCHES

Depuis sa création en 2001, La Famille des Rouches a pour objectif de fédérer les 64 clubs de supporters du Standard qui représentent à ce jour plus 14.000 membres abonnés.

Elle défend les intérêts des supporters et ceux du club avant tout autre chose.

Elle s'active à faire vivre l'âme du Standard, pour perpétuer l'esprit « Rouge et Blanc », pour permettre à chacun de vivre sa passion et de continuer à vibrer pour son club, Le Standard de Liège.

La Standard sa, son Président et les membres de son conseil d'administration soulignent le travail accompli par la Famille des Rouches ces dernières années et son rôle de pionnier en Belgique et même au niveau Européen.

Ils réitèrent l'importance pour le Club de la FDR qu'ils considèrent comme le douzième homme du Club et la seule organisation officielle de supporters reconnue par celui-ci.

Tout Club de supporters désireux d'obtenir le statut de "club officiel de supporters du Standard" devra obligatoirement adhérer à l'Asbl Famille des Rouches.

Par la présente « Charte de Partenariat », les parties entendent structurer les relations entre la FDR avec la direction du club et la Standard sa afin de définir les rôles et missions de chacun ainsi que les synergies à développer.

a FDR sera la partenaire privilégiée pour toutes les matières touchant les supporters du Standard de Liège. Dans ce cadre, celle-ci sera associée à la gestion et aux processus de prise de décision de celles-ci.

Tels que :

- Les Aménagements du stade.
- Les mesures de sécurité dans le stade et les sanctions disciplinaires envers ses supporters dans le respect des législations en vigueur.
- Les animations lors des matchs et les avantages promotionnels aux clubs officiels de supporters.
- Le ticketing.
- Les déplacements.
- Les actions sociales.
- La représentation des joueurs, entraîneurs, membres du staff technique et dirigeants aux différentes activités organisées par les clubs officiels de supporters.
- L'organisation des journées portes ouvertes du Club.

En matière de politique sportive, la FDR pourra exprimer ses considérations sur les sujets touchant à celle-ci auprès de la Direction du Club. Ces rencontres se feront sous le sceau de la confidentialité avec une représentation restreinte de la FDR. Cela, afin de préserver certains éléments confidentiels touchant les joueurs et le Club.

Dans le cadre de cette, Charte le Conseil d'Administration de la Famille des Rouches s'engage à :

- Organiser le travail au sein de l'Asbl « La Famille des Rouches » et proposer à ses membres un règlement d'ordre intérieur afin de permettre à chacun des 64 clubs de supporters de participer au développement de l'objectif social de l'Asbl en s'impliquant dans ses activités et son fonctionnement.
- Proposer et développer les services auprès des membres afin d'augmenter la plus-value de La Famille des Rouches et renforcer son esprit famille, ainsi que développer la communication interne pour assurer une bonne circulation de l'information.
- Associer davantage les supporters au club Standard sous la forme d'une participation plus directe à son fonctionnement, par exemple par des groupes de travail sur les sujets cités ci-dessus.
- A ne pas reconnaître des associations et des projets extérieurs allant à l'encontre des intérêts des supporters et du Club.

Pour sa part, la Standard sa de Liège s'engage à octroyer annuellement une subvention financière à l'Asbl Famille des Rouches, cela afin que celle-ci puisse mettre en œuvre et réaliser ses objectifs sociaux repris dans ses statuts.

Cette subvention sera fixée en concertation par les 2 parties, au plus tard le 1^{er} décembre de l'année précédente l'année civile concernée.

Il sera joint à la présente Charte une annexe, celle-ci développera de manière plus structurée les différents thèmes et matières qui sont confiées par la présente à la gestion de la FDR.

En cas de revente du Club, la Standard sa représentée par son Président et les membres de son Conseil d'Administration, s'engage à intégrer la présente Charte dans la convention de vente avec l'éventuel acquéreur.

SCLESSIN, le ... janvier 2014

POUR ACCORD ET SIGNATURE

La Standard sa

L'Asbl Famille des Rouches